



NOUVEAUX TARIFS PERISCOLAIRES

Dans sa séance du 01/07/2019 le conseil municipal a révisé les tarifs des prestations périscolaires tenant compte de l'augmentation du prix des repas fournis et de celle des charges de personnel depuis le 04/07/2016.

A compter du 02/09/2019, les tarifs pratiqués seront les suivants :

Cantine :

Quotient familial	Tarifs	Repas sans allergènes
< 1000	4.70 €	13.00 €
≥ 1000	4.85 €	13.00 €

Garderie et PAI :

Quotient familial	Tarifs
< 1000	2.50 €
≥ 1000	2.65 €

Fait à Marches,
Le 02/07/2019

M. Claude CHOVIN
Maire